

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20241126-202468-DE

MAIRIE de BRIGUEUIL  
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12  
Procuration : 01  
Votants : 13

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Pour : 13 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 00

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., FREMERY Cl., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C. .  
**ABSENTS** : JOULIA G. (excusé), GUENE F. .

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 27 novembre 2024 M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.

**OBJET : Garderie scolaire - Tarifs au 01<sup>er</sup> janvier 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis le 01<sup>er</sup> septembre 2021, l'accueil des enfants à la garderie scolaire se fait dans le local des bureaux de l'ancienne gendarmerie, situé 1, Avenue du Général de Gaulle à Brigueuil. Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans celui-ci, afin d'y accueillir les enfants dans de bonnes conditions et avec des équipements adaptés.

Ce service fonctionne en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 18h30, et il est facturé aux familles des enfants qui l'utilisent.

Le tarif actuel, instauré suivant délibération en date du 19/07/2021, et applicable depuis le 01/09/2021, est de 2, 00 € le matin et 2, 00 € le soir.

M. le Maire propose de conserver ces montants pour 2025, et sollicite l'avis du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2025 :

⇒ Le matin > forfait de 2, 00 €,

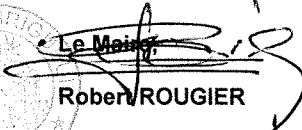
⇒ Le soir > forfait de 2, 00 €,

les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7 H 00 à 9 H 00 et de 16 H 30 à 18 H 30,

- précise que, s'agissant d'un forfait, le tarif de 2, 00 € s'appliquera quelle que soit la durée pendant laquelle l'enfant restera à la garderie, suivant les plages horaires indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A BRIGUEUIL le 27 novembre 2024

  
Le Maire  
Robert ROUGIER